



COMMUNE D'ARNEX-SUR-ORBE
Formulaire de demande d'autorisation de stationnement privilégié
(macaron) pour les résidents à Arnex (selon règl. art. 6 -10)

Le présent formulaire, dûment rempli et signé, doit être soumis pour approbation à la municipalité. Il sera traité dans un délai de 30 jours dès sa réception. Ce document doit impérativement être accompagné d'une copie du permis de circulation du (des) véhicule(s) document attestant l'absence de possibilité de stationnement privé à domicile (attestation de la gérance ou du propriétaire de l'immeuble). **Tous les champs ci-dessous doivent obligatoirement être remplis.**

Nom de l'entreprise :

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse : NPA/Localité :

Téléphone : Adresse e-mail :

IBAN :

Informations du (des) véhicule(s) (2 au maximum):

Véhicule(s) (2 au maximum)	N° plaque (VDXXXX)	Numéro de matricule (chiffre 18 du permis de circulation)	Marque du véhicule
N°1			
N°2			

Je confirme avoir pris connaissance des dispositions du règlement communal relatives au stationnement privilégié des résidents et des ayants droit sur la voie publique de la Commune d'Arnex-sur-Orbe, (art. 6-10 et ses annexes I et II).

Lieu et date :

Signature du propriétaire du/des véhicule-s :

(A compléter par l'administration communale)

Autorisation d'obtention d'un macaron : Accordée Refusée

Validité du macaron dès le :

Selon décision municipale du :

Le syndic

La secrétaire

(Formulaire adopté par la municipalité dans sa séance du 23 juin 2025)